

ment se charger de cette responsabilité. Qu'il transmette aux premiers ministres du Québec et des autres provinces l'idée qu'il se fait d'une nouvelle constitution, de façon à éviter des difficultés comme celles que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a éprouvées au sujet de la mesure législative dont la Chambre est saisie aujourd'hui. Il y a dix ans, il aurait pu s'en tirer; il s'en serait tiré il y a 15 ans; il aurait même pu le faire il y a cinq, six ou sept ans. Mais nous sommes maintenant en l'an 1966, et il aura des difficultés d'ici un mois ou une semaine, avec le premier ministre Johnson ou avec d'autres premiers ministres provinciaux. Nous aurons toujours à surmonter des difficultés de ce genre tant que le gouvernement actuel et la Chambre n'auront pas pris les dispositions nécessaires pour refaire notre constitution en fonction des temps modernes.

Des gens peuvent croire que je me montre audacieux, mais la question me tient à cœur. Il faut, je pense, porter maintenant ces faits à l'attention du ministre. Je prévois de nombreuses difficultés pour lui et pour d'autres ministres qui tenteront de présenter des mesures semblables, à moins que nous nous mettions à cette tâche difficile. Je le sais, comme le savent aussi les vis-à-vis.

Je ne m'attends pas à des miracles du jour au lendemain. Nous devons réunir à la table de conférence les premiers ministres des provinces et des gens venant des diverses régions du pays. Il sera difficile de s'entendre sur la manière dont nous devons dialoguer en vue de réformer notre constitution. La tâche sera ardue, mais ce n'est pas là une raison de la retarder plus longtemps. Chaque jour perdu représente une journée de retard à se mettre au travail pour améliorer les relations fédérales-provinciales, unifier le pays et renforcer l'unité de la nation.

Je suis d'accord avec bon nombre des notions humanitaires du ministre dans le domaine de l'assistance sociale. Je crois qu'il est bien intentionné, mais le peuple canadien s'inquiète. C'est très bien d'avoir une mesure législative dans nos recueils de lois, mais les gens s'inquiètent de plus en plus des modalités d'application de cette mesure. Je répète pour la quatrième ou cinquième fois qu'une mesure semblable ne donnera pas les résultats attendus si nous ne nous mettons pas sérieusement à la tâche de moderniser notre constitution. Je donne le même avertissement à tous les autres ministres qui songent à présenter des mesures législatives semblables à celle-ci.

● (9.50 p.m.)

**M. Mackasey:** Puis-je poser une question au député? Étant donné la difficulté, qu'il a d'eux reconnue, que l'on éprouve à nous entendre quant à la modification de la Constitution, prétend-il toujours qu'il faut retarder

la mise en vigueur de cette mesure jusqu'à ce que l'on se soit mis d'accord? Est-ce cela ce qu'il propose?

**M. Grafftey:** Cela fait maintenant deux ans que j'implore ce gouvernement d'entreprendre un dialogue en vue de la modification de notre Constitution. Les difficultés contre lesquelles le ministre butera lorsqu'il tentera d'appliquer cette mesure non seulement au Québec, mais aux autres provinces du pays surgissent parce que le gouvernement s'est lancé trop vite dans ces mesures avant de se pencher sur la réforme fondamentale de la Constitution, qui s'impose.

J'ai entendu le député faire certaines déclarations en Chambre et à l'extérieur de la Chambre l'autre jour. Je suis d'accord avec bon nombre de ses visées humanitaires. Mais si elles ne sont pas réalisables une fois adoptées sous forme de loi, leur valeur pratique est douteuse quelque louables qu'elles puissent être. A mon avis, il est grand temps que nous mettions le frein et que nous voyions où va le pays, avant qu'une mesure législative de ce genre soit à l'avenir présentée à la Chambre des communes.

**M. Mackasey:** Dois-je comprendre que le député propose que nous retardions l'adoption de cette mesure législative et que nous refusions cette somme de \$30 par mois à un million de vieillards pensionnés jusqu'à ce que le problème de la Constitution ait été réglé?

**M. Grafftey:** A mon avis, le député soulève une question qui nous porterait à confondre l'opportunisme politique à court terme avec certaines questions d'unité nationale à longue portée auxquelles le pays doit faire face.

**M. Mackasey:** Vous n'avez pas répondu à ma question.

**M. Grafftey:** Je ne me propose pas de répondre à une question tendancieuse, de caractère politique, venant d'un député de l'arrière-ban.

**M. Chatterton:** Il semble que les règlements régissant l'application du régime d'assistance publique du Canada n'ont pas encore été promulgués. Je suis certain que le régime d'assistance publique du Canada influe sur les propositions actuelles du gouvernement. Le ministre trouverait-il raisonnable ou possible qu'une province conclue un accord avec le gouvernement fédéral relativement au régime d'assistance publique du Canada avant que les règlements pertinents aient été promulgués?

**L'hon. M. MacEachen:** Non. Ce ne serait pas une façon ordonnée de procéder.

**M. Chatterton:** En ce cas, puis-je demander au ministre d'informer un grand nombre